



**Bureau de normalisation
du Québec**

Le BNQ est membre du Système national de normes (SNN).

Le 12 juillet 2024

ÉNERGIR S.E.C.

1717, rue du Havre,
Montréal (Québec) H2K 2X3

Objet : Avis de vérification portant sur les approvisionnements et les ventes de gaz naturel de source renouvelable (GSR) réalisés en 2023 par Énergir (Avis BNQ N° 62448-234)

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) a été mandaté par Énergir S.E.C. pour mener une vérification indépendante de niveau d'assurance raisonnable relative aux approvisionnements et aux ventes de gaz naturel de source renouvelable (GSR) pendant la période visée. L'objectif de la vérification est de confirmer l'exactitude et la fiabilité, pour l'année civile 2023, des attributs suivants quant au GSR vendu par Énergir :

- les inventaires de GSR d'Énergir disponibles à la vente sont suffisants pour couvrir les volumes vendus à ses clients sur une base annuelle;
- chaque molécule de GSR générée par tout producteur primaire est achetée et vendue qu'une seule fois;
- le GSR vendu qui était en inventaire a été acquis il y a moins de deux ans;
- les volumes de GSR acquis par Énergir et vendus à ses clients sont basés sur des approvisionnements d'origine organique à 100% et n'incluent pas de molécule fossile; et
- la précision de la répartition par types de source organique présentée par Énergir en regard de la composition du GSR acheté durant l'année.

La préparation et le contenu du suivi des inventaires en GSR pendant la période visée sont sous la responsabilité d'Énergir. Les données et les informations corroborant cette quantification de GSR sont mesurées. La répartition des types de source organique d'approvisionnement est basée sur leur provenance et la nature des sites de production primaire impliqués.

Il est à noter que les achats directs de GSR par des tiers sont exclus du présent mandat de vérification. Ces achats directs se définissent comme du GSR transitant par le réseau d'Énergir sans que cette dernière en soit l'acheteuse ou la vendeuse. Dans ces cas particuliers, Énergir offre exclusivement un service de mesure, de transport et de livraison du GSR des tiers.

Étant donnée une certaine similarité, les volumes de GSR furent vérifiés comme s'ils s'agissaient d'émissions de gaz à effet de serre (GES). La vérification a donc été réalisée en conformité avec les exigences applicables de la norme ISO 14064-3:2019 — Partie 3 : Spécifications et lignes directrices pour la vérification des déclarations de GES.

Le BNQ est un organisme de vérification de GES accrédité en vertu des exigences de la norme ISO 14065:2020 — Exigences pour les organismes fournissant des validations et des vérifications des gaz à effet de serre en vue de l'accréditation ou d'autres formes de reconnaissance. Cette accréditation, octroyée le 13 septembre 2010 par le Conseil canadien des normes (CCN), porte le numéro 1009-7/1. Le CCN est un membre reconnu du Forum international d'Accréditation (*International Accreditation Forum* : IAF) et son adresse civique est le 55, rue Metcalfe, bureau 600, Ottawa (Ontario) K1P 6L5, Canada.

... /2

La portée à jour de l'accréditation du BNQ et les sous-secteurs pour lesquels le BNQ a obtenu sa qualification sont disponibles sur le site Internet du CCN. En ce qui concerne le présent mandat de vérification, la portée d'accréditation sectorielle applicable est la suivante : G1-S7 Extraction de pétrole et de gaz, production et raffinage, y compris les produits pétrochimiques.

Selon les seuils d'importance relative établis pour ce mandat, cette vérification réalisée avec un niveau d'assurance raisonnable permet au BNQ de confirmer l'exactitude et la fiabilité des attributs suivants quant au GSR vendu par Énergir pour l'année civile 2023 (soit du 1^{er} janvier au 31 décembre) :

- il y a suffisance d'inventaire de GSR pour couvrir les ventes sur une base annuelle;
- chaque molécule de GSR est achetée et vendue qu'une seule fois;
- le GSR vendu qui était en inventaire ne date pas de plus de deux ans;
- l'origine du GSR acquis et vendu est 100% organique et n'inclut pas de molécule fossile; et
- la composition par types de source organique du GSR acheté est bien la suivante :

Répartition des volumes par types de source :	
Municipale - Matière organique, boues, eaux usées	10,7%
Agricole - Lisier et fumier	1,8%
*ICI - Matière organique agroalimentaire	5,7%
Lieu d'enfouissement technique (LET)	81,8%

* ICI : institutionnel, commercial et industriel

Ainsi, la suffisance des preuves est satisfaisante et il n'y a pas de différence notable. Le vérificateur peut affirmer que les preuves obtenues, en cours de vérification, permettent de soutenir globalement les approvisionnements et les ventes de GSR pendant la période visée. Il n'y a aucune restriction (réserve ou limite) applicable à l'opinion du vérificateur.

Sarah Bégin, ing., M.B.A.
Directrice des opérations
Bureau de normalisation du Québec